

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 1 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

1

01 Section 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise**1.1. Identificateur de produit**

SC 01 1L

AV27-0001 RM01

53220362

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation appropriée**

Peintures carrosserie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BASF France SAS Division Coatings

Z.I de Breuil le Sec

60676 Clermont-de-l'Oise Cedex

France

Adresse E-Mail:

Product-Safety-Coatings@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 3 4477 7777

N° de tél. d'urgence ORFILA

33 1 45 42 59 59

02 Section 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

- Flam. Liq. 3, H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- Eye Dam./Irrit. 1, H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- Skin Sens. 1A, H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Repr. 1B, H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- STOT SE 3, H336 Peut provoquer somnolence et des vertiges.
- Aquatic Chronic 2, H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 2 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

2

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H336	Peut provoquer somnolence et des vertiges.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de Prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
--------------------	--

Conseils de Prudence (Stockage):

P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
-------------	--

Conseil de Prudence (Élimination):

P501	Faire Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.
------	--

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage:

acide benzoïque

dilaurate d'étain dibutyle

acétate de n-butyle

bis-(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl)-sebacat

solvant naphtas (pétrole) légers aromatiques

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 3 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

3

Classement de préparations spéciales:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

03 Section 3: Composition / informations sur les composants**3.1. Substances**

non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

résine acrylique, solvant organique

Composants dangereuxconformément au règlement (CE) n° 1272/2008**N° CAS N° CE N° d'enregistrement N° INDEX****% (poids)****Classe, Catégorie, Mention de danger****acétate de n-butyle**

123-86-4 204-658-1 01-2119485493-29-XXXX 607-025-00-1

30,0 - < 50,0

Flam. Liq. 3, H226

STOT SE 3, H336

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

108-65-6 203-603-9 01-2119475791-29-XXXX 607-195-00-7

10,0 - < 12,5

Flam. Liq. 3, H226

Limite d'exposition professionnelle (voir section 8)

bis-(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl)-sebacat

41556-26-7 255-437-1 01-2119491304-40-XXXX

5,0 - < 7,0

Skin Sens. 1A, H317

Aquatic Acute 1, H400

Aquatic Chronic 1, H410

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 4 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

4

acide benzoïque

65-85-0 200-618-2 01-2119455536-33-XXXX

5,0 - < 7,0

Eye Dam./Irrit. 1, H318

STOT SE 3, H335

solvant naphtas (pétrole) légers aromatiques

64742-95-6 265-199-0 01-2119455851-35-XXXX 649-356-00-4

3,0 - < 5,0

Flam. Liq. 3, H226

STOT SE 3, H335

STOT SE 3, H336

Asp. Tox. 1, H304

Aquatic Chronic 2, H411

1,2,4-triméthylbenzène

95-63-6 202-436-9

601-043-00-3

2,0 - < 2,5

Flam. Liq. 3, H226

Acute Tox. 4, H332

Skin Corr./Irrit. 2, H315

Eye Dam./Irrit. 2, H319

STOT SE 3, H335

Aquatic Chronic 2, H411

dérivé de méthyle et de pentaméthyl-1,2,2,6,6 pipéridyle-4

82919-37-7 280-060-4 01-2119491304-40-XXXX

1,0 - < 2,0

Skin Sens. 1, H317

Aquatic Acute 1, H400

Aquatic Chronic 1, H410

xylène (mélange d'isomères)

1330-20-7 215-535-7 01-2119488216-32-XXXX 601-022-00-9

1,0 - < 2,0

Flam. Liq. 3, H226

Acute Tox. 4, H312

Acute Tox. 4, H332

Skin Corr./Irrit. 2, H315

Eye Dam./Irrit. 2, H319

STOT SE 3, H335

STOT RE 2, H373

Asp. Tox. 1, H304

Aquatic Chronic 3, H412

dilaurate d'étain dibutyle

77-58-7 201-039-8 01-2119496068-27-XXXX

0,3 - < 0,5

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 5 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

5

Skin Corr./Irrit. 1C, H314

Skin Sens. 1, H317

Muta. 2, H341

Repr. 1B, H360FD

STOT SE 1, H370

STOT RE 1, H372

Aquatic Acute 1, H400

Aquatic Chronic 1, H410

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

04 Section 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Après inhalation

Evacuer la personne hors de la zone de danger. La garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération. Faire appel à un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon, rincer abondamment. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées et rincer abondamment à l'eau claire et propre ou avec une solution de rinçage oculaire spéciale et faire appel à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter immédiatement un médecin. Garder la victime au repos. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles.

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 6 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

6

05 Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité

Eau en jet

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques sérieux pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection

Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

Indications complémentaires

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

06 Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éliminer les sources d'ignition et bien ventiler les locaux. Ne pas respirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et retenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer dans des fûts appropriés en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur. Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 7 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

7

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

07 Section 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Précautions à prendre lors de la manipulation

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites au poste de travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistolage.

Éviter l'inhalation des poussières de ponçage.

Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Observer les mesures de protection individuelle décrites au section 8.

Garder les emballages éloignés des sources de chaleur, des étincelles, des flammes nues. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Le produit peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Conserver l'emballage bien fermé et à l'abri de l'humidité dans un endroit frais et bien ventilé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 8 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

8

Exigences concernant les locaux et les emballages

Les équipements électriques doivent être protégés contre les explosions conformément aux normes en vigueur. Les sols doivent être conducteurs et imperméables aux matières stockées.

Garder les emballages solidement fermés. Ne pas les vider par pression : ces récipients ne sont pas adaptés à cet usage. Fermer avec soin les récipients ouverts et les stocker verticalement pour éviter tout écoulement. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Incompatibilité de stockage

Tenir à l'écart des matières fortement acides ou alcalines ainsi que des agents oxydants.

Autres indications concernant les conditions de stockage

Toujours conserver dans des récipients correspondant à l'emballage d'origine. Respecter les informations portées sur l'étiquette. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'abri de la chaleur et de l'ensoleillement direct. Tenir éloigné des sources d'ignition.

Température de stockage : 5 - 35 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Des informations détaillées sont données dans les fiches techniques.

08 Section 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites au poste de travail**

N° CAS	Valeurs limites		
		ml/m3 (ppm)	mg/m3
dilaurate d'étain dibutyle			
77-58-7	VLE	-	0,2
	VME	-	0,1
1,2,4-triméthylbenzène			
95-63-6	VLE	50	250
	VME	20	100
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
108-65-6	VLE	110	550
	VME	50	275
mésitylène			
108-67-8	VLE	50	250
	VME	20	100
acétate de n-butyle			
123-86-4	VLE	200	940

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 9 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

9

	VME	150	710
xylène (mélange d'isomères)			
1330-20-7	VLE	100	442
	VME	50	221

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une bonne ventilation. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou par une ventilation générale des locaux. Si cela est insuffisant pour maintenir les concentrations de polluants sous les valeurs limites au poste de travail, porter un appareil respiratoire approprié et agréé pour cet usage.

Équipement de protection individuelleProtection respiratoire

Lorsque les utilisateurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux valeurs limites au poste de travail, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Le ponçage à sec, le découpage et/ou le soudage autogène du film durci peuvent entraîner un dégagement de poussières et/ou de fumées dangereuses. Si possible, effectuer tout ponçage à l'eau. Si l'exposition aux poussières et fumées ne peut être évitée malgré la mise en place d'une aspiration locale, porter une protection respiratoire appropriée.

En cas de contact avec des aérosols, utiliser un demi-masque de protection respiratoire AlP2.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Exemple de gant approprié : gant de protection contre les substances chimiques, testé selon la norme européenne EN 374, de matériau : p.e. gants caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau: = 0,5 mm

Pour les indications sur le temps de passage, s'adresser aux fabricants de gants.

Les indications reposent sur des informations fournies par les fabricants de gants ou les producteurs de matières premières, ou sur des données tirées de la littérature sur les constituants chimiques du produit.

Toujours vérifier l'adéquation du gant à son utilisation au poste de travail (exemples : résistance mécanique; compatibilité avec le produit, propriétés antistatiques).

Suivre les instructions et les informations du fabricant des gants relatives à

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 10 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

10

l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au changement des gants.

Changer les gants dès qu'ils présentent des détériorations ou les premiers signes d'usure. Il est conseillé d'appliquer une protection cutanée préventive (crème protectrice).

Protection des yeux

Requise s'il y a risque de contact avec les yeux.

Utiliser lunettes étanches.

Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges en fibres naturelles et/ou fibres synthétiques calorifuges.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 7 et 12

09 Section 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : spécifique

pH : NA

Changement d'état physique

Température d'ébullition /
Intervalle de distillation : 126 - 184 °C
Point de fusion /
Intervalle de fusion : DND

Point d'éclair : +023 °C ISO 3679

Température d'auto-inflammation: > 200 °C
solvants

Limite inférieure d'explosion : > 35 g/m³

Limite supérieure d'explosion : DND

Pression de vapeur : 5,2 hPa à 20°C

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 11 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

11

Densité : 0,949 g/cm³ à 20°C

Solubilité : non miscible à l'eau

Viscosité : 220,0 mm²/s**9.2. Autres informations**

Temps d'écoulement : >032/6 s à 20°C ISO 2431

10 Section 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage décrites au (voir section 7).

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des matières fortement acides et alcalines et des oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11 Section 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

The mixture has been assessed following regulation (EC) No 1272/2008. See

Fiche de données de sécurité**Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006**Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 12 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

12

sections 2 and 15 for details.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des valeurs limites au poste de travail indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, dommages causés aux reins, au foie et au système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. L'inhalation répétée ou continue de concentrations de solvants supérieures à la valeur limite au poste de travail peut entraîner l'apparition de troubles durables du système nerveux central, tels qu'encéphalopathie toxique chronique, ainsi que modifications du comportement et troubles de la mémoire. Les solvants peuvent, par pénétration percutanée, causer certains des effets mentionnés plus haut. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit au renouvellement naturel du film hydrolipidique de la peau et peut entraîner une dermatite de contact non allergique et/ou une pénétration percutanée.

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénécité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénécité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 13 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

13

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Section 12: Informations écologiques

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit.

The mixture has been assessed following regulation (EC) No 1272/2008 and is classified for eco-toxicological properties accordingly. See sections 2 and 3 for details.

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité des composants dangereux pour l'environnement cités au section 3:

N° CAS	Méthode de test	Biodégradabilité en %
xylène (mélange d'isomères)		
1330-20-7	OECD 301 A	facilement dégradable
1,2,4-triméthylbenzène		
95-63-6	OECD 301 A	difficilement dégradable
dilaurate d'étain dibutyle		
77-58-7	OECD 301 B	20
solvant naphthas (pétrole) légers aromatiques		
64742-95-6	OECD 301 A	facilement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

DND

12.4. Mobilité dans le sol

DND

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 14 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

14

chimiques (REACH): Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable).

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas répandre de produit dans les cours d'eau ou dans les canalisations.

13 Section 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Produits usagesRecommandations

Se conformer aux réglementations communautaires, nationales et locales concernant l'élimination des déchets industriels. Faire transporter et détruire les déchets par l'exploitant d'une installation agréée. En cas de valorisation thermique, ne pas incinérer d'emballages fermés et n'incinérer que dans une installation agréée pour la catégorie de produits à détruire.

Catalogue européen des déchets

Décision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000 :

08 01 11*

Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) et du décapage de peintures et vernis;
déchets de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les déchets figurant sur la liste et marqués d'un astérisque (*) sont des déchets dangereux au sens de la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux.

Emballage non nettoyéRecommandations

Les emballages vidés de manière conforme aux réglementations doivent être soumis au recyclage des ferrailles ou au reconditionnement. Les emballages qui n'auraient pas été vidés de manière conforme aux réglementations doivent être éliminés selon la directive 91/689/CEE. Faire transporter et valoriser ces déchets d'emballage par l'exploitant d'une installation agréée. Stocker et mettre à disposition les déchets d'emballage dans des conditions propres à favoriser leur valorisation ultérieure : ne pas mélanger les déchets qui ne peuvent être valorisés selon les mêmes procédés. Valorisation : reconditionnement, recyclage ou valorisation thermique.

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 15 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

15

14 Section 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**Transport terrestre (ADR/RID):

1263

Transport maritime (IMDG):

1263

Transport aérien (IATA/ICAO):

1263

Transport fluvial intérieur (ADN):

non évalué

14.2. Nom d'expédition des Nations uniesTransport terrestre (ADR/RID):

PEINTURES

Transport maritime (IMDG):

PAINT (BIS-(1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL) SEBACATE)

Transport aérien (IATA/ICAO):

PAINT

Transport fluvial intérieur (ADN):

non évalué

14.3. Classe(s) de danger pour le transportTransport terrestre (ADR/RID):

3

Transport maritime (IMDG):

3

Transport aérien (IATA/ICAO):

3

Transport fluvial intérieur (ADN):

non évalué

14.4. Groupe d'emballageTransport terrestre (ADR/RID):

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 16 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

16

III

Transport maritime (IMDG):

III

Transport aérien (IATA/ICAO):

III

Transport fluvial intérieur (ADN):

non évalué

14.5. Dangers pour l'environnementTransport terrestre (ADR/RID):

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Transport maritime (IMDG):

Marine Pollutant (hindered amine light stabilizer)

Transport fluvial intérieur (ADN):

non évalué

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateurTransport terrestre (ADR/RID):

Code de restriction en tunnel: D/E

Code danger 30

Disposition spéciale 640 E

Transport maritime (IMDG):

N° EMS: F-E, S-E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non évalué

15 Section 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Données relatives à la directive COV 1999/13/CE** (du produit livré)

Solvants organiques volatils : 70 %

COV : 70 %

Substances CMR volatiles : Néant

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 17 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

17

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE)

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB : Néant

Valeur limite pour la teneur max. en COV

conformément à l'annexe IIB : Néant

Réglementations nationalesClasse de danger - eau : 2 (VwVws du 01.08.2005) (Allemagne)TA-Luft 2002 (Allemagne)

Pourcentage classe 1: < 1 %

Pourcentage classe 2: -

Pourcentage classe 3: 26 %

Code de la Sécurité Sociale (Art. L 461-1 à L 461-7) (France)

Tableaux des maladies professionnelles n° :

4BIS, 84

Code de la Sécurité Sociale (Art. D 461-1) (France)

Tableaux des maladies à caractère professionnel n° :

A601, A603, A607

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique non exigée.

16 Section 16: Autres informations

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Cette fiche de données de sécurité est conforme à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne dégagent pas l'utilisateur de son obligation de procéder à une évaluation des risques conformément à la directive 98/24/CE.

Indications relatives aux dangers des composants mentionnés dans la section 2 et 3

Acute Tox.

Toxicité aiguë

Aquatic Acute

Danger pour le milieu aquatique - aigu

Aquatic Chronic

Danger pour le milieu aquatique - chronique

Asp. Tox.

Danger par aspiration

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 18 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

18

Eye Dam./Irrit.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Flam. Liq.

Liquides Inflammables

Muta.

Mutagénécité sur les cellules germinales

Repr.

Toxicité pour la reproduction

STOT RE

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

STOT SE

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Skin Corr./Irrit.

Corrosion/irritation cutanée

Skin Sens.

sensibilisation de la peau

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312

Nocif par contact cutané.

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H332

Nocif par inhalation.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H336

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

H341

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360FD

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H370

Risque avéré d'effets graves pour les organes .

H372

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **SC 01 1L**Code du produit : **AV27-0001 RM01**

Date d'impression : 28.08.2015

Révisée le : 28.08.2015

Page 19 / 19

N° de version 36

FR FR 00000000004

19

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour les systèmes multi-composants, tenir compte des données de sécurité de tous les composants.

Explication des abréviations :

DND données non disponibles

NA non applicable

VLE Valeurs limites d'exposition à court terme - France

VME Valeurs limites de moyenne d'exposition - France

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduites des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.